

ARRETE :

- 1 – Réglementation de l'occupation du domaine public

FINANCES :

- 2 – Tarifs logements
3 – Tarifs occupation du domaine public
4 – Participation financière à l'élaboration d'un livret Flaine avec le CAUE

MARCHES :

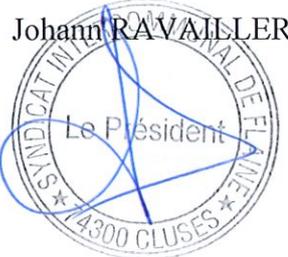
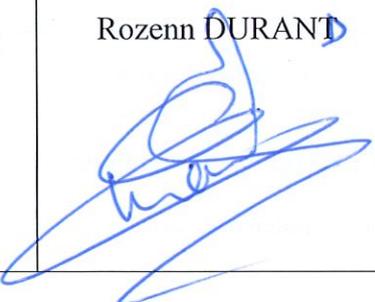
- 5 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une patinoire
6 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Chapelle

AFFAIRES JURIDIQUES :

- 7 – Modalités de publicité des actes

SUBVENTIONS :

- 8 – Subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation de la chapelle de Flaine
9 – Subvention Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour la création d'un espace multi-fonctions à Flaine

Approuvé par Le Président	Vérifié par Le secrétaire de séance	Contrôlé par Le Directeur	Etabli par :
Johann RAVAILLER  Le Président	Rozenn DURANT 	Patrice BONNAZ  Patrice BONNAZ	Patrice BONNAZ 

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : à définir

	NOMS	TEL.	MAIL	C	P	A	E	D
<i>COMITE</i>	Johann RAVAILLER Président Maire de Magland		johann.ravaiiler@magland.fr	✓	✓			✓
	Jean-Paul CONSTANT Vice-président Maire Arâches-la-Frasse		Jp.constant13@gmail.com	✓	✓			✓
	Rozenn DURAND Elue Arâches		rozenn.durand@laposte.net	✓	✓			✓
	Peter JULES Elu Arâches		jules.peter@hotmail.fr	✓			✓	✓
	Marjolaine LEVEQUE Elue Arâches		marjolaine.leveque.ml@gmail.com	✓			✓	✓
	Inès NAVILLOD Elue Arâches		ines.navillod@yahoo.fr	✓			✓	✓
	Julien DELEMONTX Suppléant Elu Arâches		julien.delemontx.mairie@gmail.com	✓			✓	✓
	Gwenaël RUAU Suppléant Elu Arâches		gw.ruau@gmail.com	✓			✓	✓
	Laurène CAULFUTY Elue Magland		laurene.caulfuty@magland.fr	✓			✓	✓
	Stéphanie FERRAND Elu Magland		s.ferrand74@gmail.com	✓	✓			✓
	Kader KHADRAOUI Elu Magland		kader.khadraoui@magland.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Elue Magland		jeanne.vauthay@magland.fr	✓	✓			✓
	Sophie DEPOISIER Suppléante Elue Magland		sophiedepoisier9@gmail.com	✓			✓	✓
	Sabine TOUNA Suppléante Elue Magland		tounasab@gmail.com	✓			✓	✓
<i>SIF</i>	Patrice BONNAZ Directeur	06.89.95.47.25	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
	Geoffrey BIEVRE Services techniques	06.89.95.47.16	service.technique@flaine.com					✓
	Sabrina BOULANGER Responsable administratif	04.50.90.82.75	s.boulangier@flaine.com					✓

C : Convoqué P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion

× : Ont assisté à la réunion en visio

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 17h30,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arâches la Frasse, sous la présidence de Johann RAVAILLER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Rozenn DURANT est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ARRETE

REGLEMENTATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président présente le règlement d'occupation du domaine public.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Valide ce règlement.
- Autorise M. Le Président à prendre un arrêté réglementant l'occupation du domaine

RAPPORT N° 2

FINANCES

TARIFS DES LOGEMENTS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion de ses logements, le Syndicat Intercommunal de Flaine loue ses appartements disponibles à des entreprises travaillant sur Flaine.

Le tarif actuel est très nettement en dessous du prix des tarifs pratiqués sur Flaine, c'est pour cela qu'il est proposé d'ajuster le tarif du prix au m² pour les personnes extérieures en fonction de la saison.

Du 01 mai au 30 novembre 15 € au m²

Du 01 décembre au 30 avril 21 € au m²

Révision des prix

Le loyer total pourra être révisé annuellement, au 4^{ème} trimestre de chaque année, selon l'indice IRL publié par l'INSEE.

L'indice de base est celui du 1er trimestre 2016 (= 125,26). L'indice de révision est celui du 2^{ème} trimestre de l'année précédant l'année de révision.

La location sera pour un mois entier minimum.

Les formules et autres tarifs restent inchangés selon la délibération n°2016 - 030

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux tarifs des loyers pour les personnes extérieures. Ces nouveaux montants seront appliqués à partir du 1^{er} mai 2022.

RAPPORT N° 2.1

FINANCES

TARIFS CLEFS ET BADGES ACCES LOGEMENTS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion des logements saisonniers, le Syndicat Intercommunal de Flaine est amené à gérer les clefs et badges d'accès aux logements, que les locataires égarent régulièrement.

Afin de ne pas en supporter le coût, il est proposé de refacturer ces doubles aux tarifs suivants :

- badges accès Grande Ourse Coût d'achat + 5 € pièce
- clef sécurisée Coût d'achat + 5 € pièce
- clef « normale » Coût d'achat + 5 € pièce

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la refacturation et les tarifs proposés.

RAPPORT N° 2.2

FINANCES

TARIFS MOBILIERS ABIMES LOGEMENTS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion des logements saisonniers, lors des états des lieux de sortie, le Syndicat Intercommunal de Flaine peut constater des dégradations sur le mobilier ou objets manquants.

Afin de ne pas en supporter le coût, il est proposé de refacturer ces dégradations ou pertes aux saisonniers quittant les lieux selon les tarifs suivants :

BASE TARIF REASSORT MOBILIER + EQUIPEMENT LOGEMENTS L1		
DESIGNATION	DESCRIPTIF	PRIX unitaire TTC + 10 %
KITCHENETTE T1/T2		2 184,60 €
	<i>Meuble sous évier, 1 porte battante avec étagère</i>	345,73 €
	<i>meuble 3 tiroirs sous plaques électriques</i>	475,38 €
	<i>Plan de travail stratifié</i>	505,64 €
	<i>Meuble haut, avec étagère, 1 porte battante</i>	237,69 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, 1 niche micro-ondes</i>	280,91 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, au dessus de la hotte</i>	216,08 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, au dessus de la hotte</i>	216,08 €
	<i>Crédence stratifiée</i>	353,76 €
KITCHENETTE T3/T4		3 039,96 €
	<i>Meuble sous évier, 1 porte battante avec étagère</i>	345,73 €
	<i>Meuble bas, 1 porte, 1 tiroir</i>	405,90 €
	<i>Meuble bas, 1 niche four et 1 tiroir bas</i>	405,90 €
	<i>Plan de travail stratifié</i>	955,09 €
	<i>Meuble haut, avec étagère, 1 porte battante. Quantité : 3</i>	237,69 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, 1 niche micro-ondes</i>	280,91 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, au dessus de la hotte</i>	216,08 €
	<i>Meuble haut avec 1 abattant, au dessus de la hotte</i>	216,08 €
	<i>Crédence stratifiée</i>	417,12 €
ELECTROMENAGER S EQUIPEMENTS		
	Plaques vitro-céramique 2 feux	166,32 €
	Plaques vitro-céramique 4 feux	245,52 €
	Hotte visièrè inox	104,28 €
	Four micro-ondes grill 30 L (T1/T2)	195,36 €
	Réglètte lumineuse	39,60 €
	Four multifonction pyrolyse 65 l	458,04 €
	Réfrigérateur table top 116 L classe A+	311,52 €
	Réfrigérateur 212 L classe A+	423,72 €
	Lave vaisselle 12 couverts	452,76 €
	Poubelle tri sélectif 2x21 L	73,92 €
	Mitigeur	274,56 €

BASE TARIF REASSORT MOBILIER + EQUIPEMENT LOGEMENTS L1		
DESIGNATION	DESCRIPTIF	PRIX unitaire TTC + 10 %
MOBILIERS ET EQUIPEMENTS SDB		
	Meuble support de vasque T1/T2	357,72 €
	Meuble support de vasque T3/T4	336,60 €
	Meuble de rangement caisson ouvert	163,68 €
	Patères	42,24 €
	Etendoir à linge télescopique	81,84 €
	Miroir avec rétro-éclairage Led	186,12 €
	Baignoire	891,00 €
	Receveur douche	1 436,16 €
	Ensemble pour douche avec douchette	640,20 €
	Ensemble pour baignoire avec douchette	782,76 €
	Mitigeur	297,00 €
	Paroi douche	770,46 €
	Paroi baignoire	434,97 €
	Vasque	588,17 €

BASE TARIF REASSORT MOBILIER + EQUIPEMENT LOGEMENTS L1		
DESIGNATION	DESCRIPTIF	Prix unitaire TTC + 10 %
Kit vaisselle T1/T2		274,56 €
	Assiette plate 24cm	4,69 €
	Assiette dessert	4,03 €
	Bol	4,46 €
	Ensemble fourchette, couteau, cuillère, cuillère à café	13,40 €
	Verre à eau	2,90 €
	Casserole 18 cm	19,65 €
	Casserole 20 cm	23,46 €
	Couvercle inox	4,42 €
	Lot de deux poêles 20 et 26 cm	22,11 €
	Cloche à micro-ondes	4,25 €
	Saldier 24cl	2,23 €
	Passoire	4,25 €
	Lot grande cuillère, louche, écumoir	11,17 €
	Tire bouchon, décapsuleur	5,81 €
	Cuillère en bois	1,12 €
	Couteau office	2,13 €
	Range couvert	4,25 €
	Egouttoir vaisselle	4,46 €
	Planche à découper	6,75 €
	Ouvre boîtes	9,39 €
	Mugs	2,22 €
	Plat four	13,17 €
	Dessous de plat lot de 3	6,81 €
	Econome	2,35 €

BASE TARIF REASSORT MOBILIER + EQUIPEMENT LOGEMENTS L1		
DESIGNATION	DESCRIPTIF	PRIX unitaire TTC + 10 %
Banquette lit 90x200 + 2 tiroirs		991,32 €
	Banquette avec dossier	565,94 €
	Tiroir sur roulette bateau	92,40 €
	matelas mousse 90x200	240,5832
Banquette lit 90x200 + 1 lit gigogne		1 259,28 €
	Banquette avec dossier	565,94 €
	1 Façade gigogne	70,05 €
	matelas mousse 90x200	240,5832
	Sommier 80x200 mécanisme gigogne	168,52 €
	matelas mousse 80x200	240,5832
Lit 90x200 + 2 tiroirs		864,60 €
	Lit 90x200	439,22 €
	Tiroir sur roulette bateau	92,40 €
	matelas mousse 90x200	240,5832
Lit 160x200 + 4 tiroirs		1 316,04 €
	Lit 160x200	555,32 €
	Tiroir sur roulette bateau	92,40 €
	matelas mousse 160x200	391,12 €
Coussins de dos de banquette		52,80 €
	Coussin remplissage flocons	21,53 €
	Housse avec zip	31,27 €
Alaises + housse	Housse de banquette lit 90x200	62,04 €
	Alaises 80x200	15,84 €
	Alaises 90x200	15,84 €
	Alaises 160x200	27,72 €
CHEVETS		
	Chevet abouts de banquettes lits	205,92 €
	Chevets chambres colori noir	122,76 €
	Lampe de chevet ou about de banquette	33,00 €
Table repas 700x700		250,80 €
	Pietement central	96,80 €
	Plateau stratifié	154,00 €
Table repas 1200x800		506,88 €
	pietement métal	210,30 €
	Plateau stratifié	296,58 €
Table basse salon		200,64 €
	Pietement	68,90 €
	Plateau stratifié	131,74 €
	Chaise repas	77,88 €
	Tabourets	71,28 €
	Meuble haut suspendu sur banquette	607,20 €
	Panneau support TV	352,44 €
	Porte manteau mural 3 têtes	81,84 €
Rail 1 voie, Rideau déco. doublé occultant Lg 1700 Ht1500		369,60 €
	Barre wave simple tirage	67,76 €
	Tissus décoratif + doublure occultante	312,25 €
	radiateur acier 1000W	278,52 €

BASE TARIF REASSORT MOBILIER + EQUIPEMENT LOGEMENTS L1		
DESIGNATION	DESCRIPTIF	Prix unitaire TTC + 10 %
Kit vaisselle T3/T4		393,36 €
	Assiette plate 24cm	4,69 €
	Assiette dessert	4,03 €
	Bol	4,46 €
	Ensemble fourchette, couteau, cuillère, cuillère à café	13,40 €
	Verre à eau	2,90 €
	Casserole 18 cm	19,65 €
	Casserole 20 cm	23,46 €
	Couvercle inox	4,42 €
	Lot de deux poêles 20 et 26 cm	22,11 €
	Cloche à micro-ondes	4,25 €
	Saldier 24cl	2,23 €
	Passoire	4,25 €
	Lot grande cuillère, louche, écumoir	11,17 €
	Tire bouchon, décapsuleur	5,81 €
	Cuillère en bois	1,12 €
	Couteau office	2,13 €
	Range couvert	4,25 €
	Egouttoir vaisselle	4,46 €
	Planche à découper	6,75 €
	Ouvre boîtes	9,39 €
	Mugs	2,22 €
	Plat four	13,17 €
	Dessous de plat lot de 3	6,81 €
	Econome	2,35 €
	Faitout 5L avec couvercle	40,38 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la refacturation et les tarifs proposés.

RAPPORT N° 2.3

FINANCES

TARIFS FORFAIT MENAGE LOGEMENTS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

M. Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion ses logements, lors des états des lieux de sortie, le Syndicat Intercommunal de Flaine peut récupérer des appartements mal nettoyés. Afin de ne pas en supporter le coût de ce ménage supplémentaire, il est proposé de refacturer un forfait ménage à l'occupant quittant les lieux aux tarifs suivants lorsque celui-ci est nécessaire :

Forfait ménage de 90€ pour un studio puis 30 € par pièce supplémentaire soit :

- Studio soit T1 90 €
- T2 120 €
- T3 150 €
- T4 180 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la refacturation et les tarifs proposés.

RAPPORT N° 3

FINANCES

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Vu l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une redevance pour toute occupation du domaine public ;

Hormis les organismes missionnés par le Syndicat Intercommunal de Flaine pour la réalisation de ses projets ou pour toute activité représentant un intérêt local, toute occupation privée du domaine public sera soumise à la facturation suivante :

Utilisation du domaine	Tarif applicable
Utilisation à l'année	60 €/m ² /an
Utilisation saison hiver	50 €/m ² /saison hiver
Utilisation saison été	40 €/m ² /saison été
Occupation exceptionnelle pour toute activité économique sur le domaine public	Forfait de 2 €/jour

Les tarifs correspondent à la période de juillet à juin de l'année suivante.

Les éventuelles utilisations non commerciales du domaine public seront régies par les mêmes modalités.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Valide** le règlement d'occupation du domaine public.
- **Accepte** les tarifs ci-dessus

RAPPORT N° 4
FINANCES
PARTICIPATION FINANCIERE A L'ELABORATION D'UN LIVRET FLAINE
AVEC LE CAUE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Le CAUE a engagé un travail de remise à jour du livret Flaine édité en 2010. Le Président propose d'allouer une participation financière de 5 000 € au CAUE pour financer ce travail sachant que le Syndicat pourra bénéficier des droits des photos réalisées à l'occasion de ce travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide une participation financière de 5 000 € pour la réalisation du livret Flaine 2022 par le CAUE.

RAPPORT N° 5
MARCHE PUBLIC
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UNE
PATINOIRE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la procédure d'appel d'offres lancée le 21 avril 2022 pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'une patinoire réfrigérée. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 18 mai 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : Bureau Berger pour un montant de 28 875.00 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une patinoire réfrigérée conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022.

RAPPORT N° 6
MARCHE PUBLIC
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA
CHAPELLE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la procédure d'appel d'offres lancée le 26 avril 2022 pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'une patinoire réfrigérée. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 18 mai 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : Elisabeth POLZELLA Architecte pour un montant de 51 600.00 € HT. Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la chapelle conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022.

RAPPORT N° 7
AFFAIRES JURIDIQUES
MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3 [et de l'article L. 5711-1] du même code,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Président rappelle au comité syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes

règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les syndicats de communes bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le Président propose au comité syndical de choisir la modalité de publicité des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, suivante :

- Publicité du syndicat par affichage à son siège

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

DECIDE :

D'ADOPTER la proposition du Président qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

RAPPORT N° 8

SUBVENTIONS

SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE FLAINE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président rappelle la nécessité de réhabiliter la chapelle de Flaine classée monument historique en 2014. Il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour accompagner le Syndicat dans la réalisation des études.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le lancement d'une étude pour la réhabilitation de la chapelle.

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide à la restauration du patrimoine pour financer cette étude.
- Sollicite une autorisation de démarrage anticipé de l'étude auprès du Conseil Départemental
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents

RAPPORT N° 9

SUBVENTIONS

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur le Président présente le projet d'aménagement de la salle d'exposition dans le bâtiment Alhéna en construction au Forum.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet d'acquisition et d'aménagement de la salle d'exposition à Flaine Forum.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents

Fin de la séance 19h45

